



Pour publication immédiate
N° 07-12-13

COMMUNIQUÉ

Gatineau, le 11 décembre 2012. – Voici les principaux sujets traités par mesdames et messieurs les commissaires lors de leur séance régulière du lundi 10 décembre 2012.

Demande pour la construction d'une deuxième école primaire dans le secteur Est de la Commission scolaire des Draveurs

À la suite de l'analyse réalisée par la commission scolaire lors de la réception des données démographiques du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), par l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), de maintenir, dans la mesure du possible, les élèves à proximité de l'école et considérant la volonté de la Commission scolaire des Draveurs d'éviter la dispersion des élèves d'un territoire dans plusieurs écoles, les élus ont accepté à l'unanimité de demander au MELS, compte tenu des délais de construction, une allocation afin qu'une deuxième école primaire soit construite dans le secteur Est de la Commission scolaire des Draveurs.

Politique de sécurité informatique

Les commissaires ont adopté la politique 52-06-01 « Sécurité informatique » qui entre en vigueur dès maintenant. Cette politique de sécurité informatique détermine le cadre réglementaire et normatif régissant l'utilisation des actifs informationnels à la Commission scolaire des Draveurs et son contenu vise à assurer le respect de toute législation, politique ou tout règlement à l'égard de leur usage et de leur traitement. Elle vise également certaines normes, pratiques, directives et mesures de sécurité qui doivent être appliquées afin de s'assurer de l'authenticité, de la confidentialité, de l'intégrité et de la disponibilité des informations contenues dans ses actifs informationnels.

...2

NOUVELLES DU CONSEIL

Page 2

Représentation de la Commission scolaire des Draveurs au conseil d'administration de Bâtisseur d'avenir

À la suite de la recommandation de la Direction générale, les élus ont nommé M. Michel Choquette, commissaire, pour représenter la Commission scolaire des Draveurs au conseil d'administration de Bâtisseur d'avenir. Les objectifs poursuivis par les initiateurs du projet Bâtisseur d'avenir sont notamment la persévérance scolaire, le développement de l'intérêt des jeunes aux métiers de la construction et l'amélioration de la perception de la population face à la formation professionnelle. Les trois volets de Bâtisseur d'avenir sont la mise sur pied de la Caravane des bâtisseurs qui ira dans les cours d'école pour intéresser les jeunes aux métiers de la construction, l'aménagement d'un terrain d'aventure qui donnera l'opportunité aux jeunes et aux familles de bâtir tout en respectant la nature et l'implantation du Centre des bâtisseurs qui permettra aux jeunes d'aller plus loin dans l'intérêt aux métiers de la construction.

Règlement de passage de l'ordre d'enseignement primaire à l'ordre d'enseignement secondaire

En vertu de la LIP, article 96.18, et des modifications au *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*, les membres du conseil des commissaires ont adopté le Règlement de passage de l'ordre d'enseignement primaire à l'ordre d'enseignement secondaire (54-20-02). La commission scolaire énonce par ce règlement l'ensemble des règles qui régissent le passage de l'élève de l'ordre d'enseignement primaire à l'ordre d'enseignement secondaire et affirme que l'ensemble des compétences disciplinaires prévues au Programme de formation de l'école québécoise est important, car il contribue à la réussite éducative de ses élèves.

Modification au plan des effectifs-cadres d'établissement 2012-2013 – Résiliation de la résolution C073-1211

À la suite de la recommandation de la Direction générale, le conseil des commissaires a accepté de résilier la résolution C073-1211 « Modification au plan effectif-cadre d'établissement 2012-2013 » et d'affecter Mme Sylvie Chénier au poste de direction générale adjointe du 22 novembre au 31 décembre 2012. Rappelons que Mme Chénier poursuit la mise à jour de la convention de gestion et de réussite des établissements ainsi que la convention de partenariat de la commission scolaire.

Mandat du directeur général

Les élus ont accepté que le mandat de M. Bernard Dufourd au poste de directeur général de la Commission scolaire des Draveurs soit prolongé pour une période indéterminée et que le président soit autorisé à signer les modifications inhérentes au contrat du directeur général. En effet, lors de l'adoption de la résolution C083-1012 « Nomination au poste de directrice générale ou directeur général de la Commission scolaire des Draveurs » le 20 décembre 2010, le conseil des commissaires avait nommé M. Dufourd au poste de directeur général pour un mandat à durée déterminée de quatre ans ayant commencé le 1^{er} janvier 2011.

NOUVELLES DU CONSEIL

Cotisation 2013 – Choix de la limite par lésion

La Commission scolaire des Draveurs est assujettie à l'ajustement rétrospectif de la cotisation de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) pour l'année de cotisation 2013 puisqu'elle atteint le seuil d'assujettissement. Le régime rétrospectif offre à l'employeur le choix de limite par lésion qui lui convient le mieux au regard de ses besoins en assurance et l'historique des accidents survenus durant les quatre dernières années. Le conseil des commissaires a donc adopté de choisir, pour l'année 2013, une limite par lésion d'une fois et demie le salaire maximum annuel assurable.

Contrat de service avec le Centre collégial des services regroupés

Le conseil des commissaires a autorisé la participation de la Commission scolaire des Draveurs au regroupement des achats du Centre collégial des services regroupés (CCSR) pour l'acquisition d'équipements informatiques de type postes clients et a autorisé M. Pascal Proulx, directeur du Service des ressources informatiques, clientèle et transport, à signer le mandat d'achats et les bons de commande qui en découleront.

Le CCSR a pour mission de favoriser la mise en commun de services, notamment des regroupements d'achats, dans le but de permettre aux maisons d'enseignement de réaliser des économies de volume et de temps en plus de faciliter les processus d'acquisition de nature technologique.

Participation des commissaires à des activités dans les écoles

Les élus ont autorisé M. Donald Verrette à contribuer à l'activité de financement du football du printemps 2013 de l'École secondaire du Versant en publiant sa carte professionnelle de commissaire pour un montant de 200 \$. De plus, M. Verrette et M. Jean-Marc Béliveau publieront leur carte professionnelle afin de contribuer à l'activité de financement du comité du bal des finissants 2013 de l'École secondaire du Versant pour un montant de 200 \$ chacun.

Les commissaires ont également autorisé M. Gilbert Jolin à contribuer à l'activité de Noël de l'école de La Traversée en publiant sa carte professionnelle de commissaire pour un montant de 300 \$. Par ailleurs, Mmes Marie-France Gagnon, Diane Charbonneau et MM. Gilbert Jolin, Michel Parenteau et Robert Paquet publieront leur carte professionnelle de commissaire pour un montant de 75 \$ chacun à l'activité de l'album des finissants 2012-2013 de l'école Polyvalente Nicolas-Gatineau.

NOUVELLES DU CONSEIL

Page 4

Mme Andrée Sirois et MM. Julien Croteau, Paul Loyer et Pierre Montreuil ont été autorisés à participer à la publication d'une page promotionnelle sur les commissaires dans l'album des finissants 2012-2013 de l'école Polyvalente de l'Érablière à raison de 50 \$ par commissaire.

*Le conseil des commissaires et la Direction générale
de la Commission scolaire des Draveurs vous
souhaitent de très joyeuses fêtes!*

– 30 –

Source : Mme Josée Baulne
Chef de secrétariat
Tél. : 819 663-9221, poste 11102
Courriel : dg@csdraveurs.qc.ca

